

« FAITES VOS JEUX ...

RIEN NE VA PLUS»

LE GRAND FLOU DU MINISTÈRE  
POUR LES PREFECTURES-SGCD ET SGAMI



LE 25 SEPTEMBRE 2024

1<sup>ère</sup> REUNION NATIONALE D'INFORMATION SUR L'ORGANISATION DES JOP2024 AU SEIN DU MINISTÈRE DE L'INTERIEUR

Le secrétaire général du MI accompagné de ses directeurs et directrices (tous périmètres) a présenté aux représentants élus du CSA Ministériel l'adaptation de « toutes les ressources » (humaines surtout) afin que le ministère puisse faire face aux contraintes organisationnelles des Jeux Olympiques et Paralympiques de l'été 2024.

Avant tout, Tour d'horizon événementiel de l'année 2024 (hors JOP) bien remplie en sollicitations de travail :

- ⇒ les élections européennes,
- ⇒ les commémorations que souhaite souligner le gouvernement: les 80 ans du débarquement en Normandie et Côte d'Azur, les 80 ans de la libération de Paris et les 80 ans de la libération de Strasbourg.

A moins d'un an des JOP2024, après de multiples relances de FO pour avoir une vue de l'organisation projetée par le MI et anticiper ses impacts sur les personnels des préfectures SGCD et SGAMI,



POURQUOI CHANGER DE LOGIQUE QUI  
N'A PAS DU TOUT FAIT SES PREUVES ?

Voici des « certitudes » ministérielles (toujours sujettes à relativité) :

- ⇒ **Tout le monde doit être prêt à « être sur le pont ». Pourquoi ? Au cas où...Et comment ? On ignore aussi. De même, à ce stade, la DRH MI et la DMATES n'ont toujours pas pensé recenser les missions des préfectures-SGCD et SGAMI directement et indirectement impactées par les JOP afin d'anticiper les prévisions de congés d'été 2024,**
- ⇒ Le tout « Sécurité publique » pour la protection des sites des épreuves sportives et des spectateurs avec un « Plan Zéro Délinquance » uniquement pour la période JOP2024. Les préfets doivent remonter pour le 30 septembre 2023 leurs « besoins » en forces de sécurité. **Aucune obligation de remontée des besoins en personnels des services de l'ATE entre autre et rien sur leurs services pouvant être sur le front aux JOP,**
- ⇒ Une gestion RH « adaptable » à l'événement : Congés impactés avec aménagements selon les lieux des JOP (pas de précision), report possible des congés bonifiés, augmentation du plafond global du CET (comme pour le COVID ?), une mobilité 2024 au fil de l'eau pour toutes les filières (hors police nationale), télétravail renforcé surtout pour la région parisienne (transports certainement saturés), une plénitude de formations spéciales JOP, un calendrier « toutes filières » des concours et examen pro adapté avec un « quasi-vide » entre juin et mi septembre 2024 et enfin le décalage du calendrier des avancements à novembre 2024,
- ⇒ Les modalités pratiques/logistiques sont en cours de définition pour les personnels du MI fléchés « JOP2024 » (hébergement, transports, restauration...),
- ⇒ La création de « Réserves » et le développement d'entraides entre préfectures (sans plus de précision),
- ⇒ Le lancement pour soutenir les services de déminage d'une réserve de 400 emplois de « repéreurs de colis piégés » (270 sur IDF et 130 en province) ouverts à volontariat et nécessitant une formation de 30 heures ,
- ⇒ Un dialogue social prévu pendant la préparation des JOP (c'est-à-dire dès maintenant logiquement) et au cours de l'été 2024. Des groupes de travail doivent être mis en place avec les représentants du personnel du CSA Ministériel, des CSA concernés en centrale et en territoriale, et avec ceux de la CNAS pour les questions relatives à l'action sociale.

**FO RÉCLAME** que soient définies la liste des missions des services de l'ATE (Préfecture-SGCD, SGAMI et DDI) et celles des services de soutien (assistants du service social, médecins et infirmiers de prévention...) impactées par les JOP2024.

**FO REJETTE** toute éventualité que le défaut d'anticipation et d'organisation JOP pour l'ATE positionne les personnels de l'ATE en tant que variables d'ajustement au bénéfice des autres périmètres.

**FO DEMANDE** que toutes les questions afférentes aux JOP2024 soient travaillées en CSA locaux et Formations spécialisées avec AVIS PREALABLE de toutes les instances sur les réorganisations de travail induits par les JOP2024.



**POUR CONSULTER NOTRE SITE DEPUIS VOTRE PORTABLE :**

Nous avons développé un site internet plus intuitif pour vos smartphones !



<https://www.fo-prefectures.com/mobile/>